



Città di Novi Ligure

**15^{ème} CONCOURS INTERNATIONAL
«ROMUALDO MARENCO» - édition 2017**

- A) SECTION DE COMPOSITION POUR ORCHESTRE D'HARMONIE**
- B) SECTION DE COMPOSITION POUR QUINTETTE À VENT**
- C) SECTION D'EXÉCUTION POUR ENSEMBLE DE CLARINETTES**

La Mairie de Novi Ligure ouvre le 15^{ème} Concours International «Romualdo Marengo» en hommage au grand Musicien de Novi, dans le but d'encourager la composition de musiques pour Orchestre d'Instruments à Vent et Percussions, et d'enrichir le répertoire contemporain.

L'Organisme promoteur ajoute au 15^{ème} Concours International Section pour Orchestre d'harmonie, soit une Section de Composition pour Instrument/Ensemble Instrumental (pour le 2017 Quintette à Vent), soit un Concours de Exécution pour Instrument/Ensemble instrumental (pour le 2017 Ensemble de Clarinettes).

Tout compositeur pourra participer seulement à une ou a tous les deux Sections de Composition, en envoyant les compositions sous plis séparés, composés tels que décrits dans les Sections appropriées A et B. Pour le Concours d'Exécution consulter la Section C.

A) SECTION DE COMPOSITION POUR ORCHESTRE D'HARMONIE

Art. 1

L'objet du Concours est la composition d'une œuvre originale pour Orchestre d'Harmonie, d'une durée supérieure à 10 (dix) minutes et inférieure à 20 (vingt) minutes, inédite et pas encore créée en concert public, ni diffusée par radio ou télévision et que n'a jamais reçu des prix ou des mentions en d'autres concours.

Art. 2

Le Concours est ouvert à des compositeurs/compositrices de toute nationalité, sans limites d'âge. Chaque concurrent ne pourra participer a la Section Composition pour Orchestre d'Harmonie qu'avec une seule composition.

Art. 3

Les compositions pourront appartenir à n'importe quelle tendance, genre ou forme musicale, pourvu qu'elles soient adaptées à l'ensemble de la Symphonic Band, ainsi configuré:

- Piccolo
- Flûte, premier et second
- Hautbois, premier et second
- Basson, premier et second
- Clarinette petite en mib (seconde éventuelle)
- Clarinettes en sib: première, seconde, troisième
- Clarinette alto en mib (seconde éventuelle)
- Clarinette basse en sib
- Sax alto en mib, premier et second
- Sax ténor en sib, premier et second
- Sax baryton en mib
- Trompette en sib, première et seconde (troisième éventuelle)
- Trombones premier, second et troisième
- Cors en fa: premier, second, troisième, quatrième
- Cornets à piston en sib: premier, second, (troisième éventuelle); ou Bugle soprano en sib, premier et second (troisième éventuelle)
- Euphonium premier et second, ou Bougle basse en sib premier et second
- Tuba première et seconde, ou Bougle Contrebasse en sib premier et second

- Timbales
 - Percussions (tambour, grosse caisse, cymbales, et autres, claviers compris, pour 5 exécutants maximum)
- avec l'éventuelle intégration des instruments listés ci-dessous :
- Cor anglais
 - Contrebasson
 - Clarinette contrebasse en sib
 - Sax soprano en sib
 - Trombone basse
 - Contrebasse à cordes
 - Piano
 - Harpe

Art. 4

Pour participer au Concours, les compositeurs/compositrices devront envoyer au Secrétariat du Concours un pli constitué par:

- **5 (cinq) exemplaires** de la composition, rédigée en partition complète, en forme **rigoureusement anonyme** et sans aucun signal de reconnaissance. Chaque exemplaire doit être marqué, de façon claire et visible, par une devise (pseudonyme); on doit aussi indiquer la durée approximative de la pièce;
- **1 (une) enveloppe scellée**, sur laquelle on doit noter clairement la même devise (pseudonyme) apposée aux exemplaires. L'enveloppe doit contenir:
 - a) la formule d'inscription **TYPE A**, annexée à ce même Avis de Concours, dûment et complètement remplie, suivie par la déclaration finale avec date et signature;
 - b) deux photos du/de la/ concurrent/concurrente, signées au verso;
 - c) curriculum vitae
 - d) copie du document qui atteste le paiement des frais d'inscription.

Le pli doit parvenir à l'adresse suivante:

**15° Concorso Internazionale «Romualdo Marengo»
 COMPOSIZIONE PER BANDA
 Centro Comunale di Cultura "G. Capurro" – Biblioteca Civica
 Via G. Marconi, 66
 15067 Novi Ligure AL - ITALIA**

avant le 31 Juillet 2017. Le cachet de la Poste faisant foi de la date.

De toute façon le Jury ne peut pas tenir compte des compositions régulièrement envoyé mais reçus, pour des problèmes postaux, après la fin du travail (les travaux du Jury aura lieu, à moins que des changements imprévisibles, le 18 Août 2017). Le Jury et la Mairie de Novi Ligure ne seront pas responsable en aucune façon si la composition, tandis que livré dans le date énoncés, est reçues par le Secrétariat du même Concours après la clôture des travaux du jury et n'est donc pas susceptible de révision. Dans ce cas, les frais de participation ne sera pas remboursable.

Tout écrit doit être rédigé en lettres moulée, ou tapé, dans une des langues officielles du Concours (Italien, Français, Anglais, Espagnol).

Ne pas satisfaire aux règles susmentionnées entraînera l'exclusion du Concours. C'est faculté du/de la/ concurrent/concurrente joindre un CD avec l'enregistrement de la composition.

Art. 5

Les frais d'inscription au Concours s'élèvent à **€ 70,00 (soixante-dix//00)**. Le paiement peut être effectué selon l'une des façons suivantes:

- **PAR VIREMENT BANCAIRE - Ref. Italie: IBAN IT40 C 05696 48420 000010000X89**
 BANCA POPOLARE DI SONDRIO Agenzia di Novi Ligure c.so Marengo, 59 15067 Novi Ligure Al;
RÉF. ÉTRANGER: IBAN IT40 C 05696 48420 000010000X89; BIC/SWIFT POSOIT22 BANCA POPOLARE DI SONDRIO Agenzia di Novi Ligure c.so Marengo, 59 15067 Novi Ligure Al -Italia au nom de: **Comune di Novi Ligure - Concorso Internazionale "Romualdo Marengo"**, motif du virement: **quota di iscrizione 15° Concorso Internazionale "Romualdo Marengo" – Sezione Composizione per Banda**
 (Tous frais de virement sont à la charge du/de la concurrent/concurrente);

- **PAR VIREMENT POSTAL** au C/C postal n.17007154 au nom du **Comune di Novi Ligure**, motif du virement: **quota di iscrizione 15° Concorso Internazionale "Romualdo Marengo" – Sezione Composizione per Banda** (Tous frais de virement postal sont à la charge du/de la concurrent/concurrente).
Les frais ne seront pas remboursés.

Art. 6

Le prix, unique, s'élève à **€ 4.000,00 (quatre-mille//00)**, et sera attribué par l'Organisme promoteur, à l'Auteur de la composition reconnu comme le meilleur par un Jury International composé par au moins 5 (cinq) membres de réputation claire et reconnue.

Le Directeur Artistique du Concours est, de droit, Membre du Jury.

Art. 7

Le Jury International a le droit de ne pas décerner le prix, au cas où aucune des compositions présentées ne soit jugée méritante. Le Jury a aussi le droit de partager le prix si elle considère que deux compositions soient gagnant ex aequo.

Le Jury a aussi le droit de signaler toute composition jugée digne de mention.

La décision du Jury est définitive et sans appel.

Art. 8

La Direction Artistique du Concours prendra soin de signaler la composition gagnante, ainsi que d'autres jugées dignes de publication, à des Institutions Musicales spécialisées, Directeurs d'orchestre d'harmonie, Concours d'exécution par orchestre d'harmonie, publications italiennes et internationales spécialisées dans le domaine.

La Direction Artistique du Concours a la faculté de faire exécuter la composition reconnu comme le meilleur, "en première", à l'occasion du **Novi Marengo Festival** qui suivra, pendant lequel aura lieu aussi la remise du prix à le/la compositeur/compositrice, qui sera l'invité/invitée à Novi Ligure par l'Organisme promoteur.

Art. 9

Le Secrétariat du Concours fera connaître le résultat du Concours à tous les participants, en envoyant par courrier, à chacun une copie de l'extrait du procès-verbal du Jury. Le Gagnant sera aussi rapidement informé par courrier électronique. Le même sera par la suite informé des lieux, jour et heure de la cérémonie de remise du prix.

Art. 10

Des 5 (cinq) exemplaires de chaque partition reçue, 1 (un) sera inséré dans l'Archive Musicale du Concours, qui a été fondée dans la Bibliothèque Municipale de Novi Ligure. Les autres exemplaires, pendant les deux années suivant la publication de cet avis de concours, seront à la disposition des Auteurs qui en souhaiteront la restitution; ils ne pourront l'obtenir qu'après demande formelle et contre paiement des frais d'envoi.

Art. 11

La demande de participation au Concours implique l'acceptation sans conditions, de la part des Concurrents/Concurrentes, de cet Avis-Règlement, ainsi que le consentement à l'emploi des données personnelles aux termes de la loi.

Art.12

En cas de contestations, le seul texte légalement valable est cet Avis-Règlement en langue italienne, complet de 12 (douze) articles et une pièce annexe.

L'Autorité compétente sera le Tribunal de Alessandria.

Directeur artistique

Maurizio Billi

Secrétariat du Concours

Patrizia Orsini

Centro di Cultura "G. Capurro" – Biblioteca Civica

Via Marconi 66 - I -15067 Novi Ligure (AL) - Italia

Tel +39 0143 76246 - Fax +39 0143 72592

<http://www.comunenoviligure.gov.it>

E mail: concorsomarengo@comune.noviligure.al.it

Annex A

**FORMULE D'INSCRIPTION CONCOURS INTERNATIONAL DE COMPOSITION
POUR ORCHESTRE D'HARMONIE**

TITRE DE LA COMPOSITION
NOM ET PRENOM DE L'AUTEUR
ADRESSE : RUE ET NUMÉRO n°
VILLE
CODE POSTAL
PROVINCE
ETAT
TELEPHONE
FAX (eventuel)
E-MAIL

On recommande aimablement de remplir le formulaire avec lettres moulées.

DECLARATION

Le/la soussigné(e)

DECLARE

- de connaître le Règlement du 15^{ème} Concours International «Romualdo Marengo» **Composition pour Orchestre d'Harmonie** et de l'accepter singulièrement et en entier;
- d'être le **seul Auteur** de la composition présentée;
- que la composition est **inédite et n'a jamais été effectuée** en concert public, ni diffusée par radio ou télévision;
- que la composition **n'a jamais reçu des prix ou des mentions** en d'autres concours.

Déclare aussi d'accepter le jugement sans appel du Jury.

Lu et approuvé

(date).....

(signature).....

B) SECTION DE COMPOSITION POUR QUINTETTE À VENT

Art. 1

L'objet du Concours est la composition d'une œuvre originale pour **QUINTETTE À VENT**, d'une durée pas supérieure à 10 (dix) minutes, inédite et pas encore créée en concerts publics, ni diffusée par radio ou télévision et que n'a jamais reçu des prix ou des mentions en d'autres concours.

Art. 2

Le Concours est ouvert à des compositeurs/compositrices de toute nationalité, sans limites d'âge. Chaque concurrent pourra participer à la Section de Composition pour Quintette à Vent avec une seule composition.

Art. 3

La Section spéciale du Concours de Composition destiné à l'instrument solo ou à un groupe instrumental, en 2017 est dédié à le **QUINTETTE À VENT**.

La composition pourra appartenir à n'importe quelle tendance, genre ou forme musicale. La formation à laquelle le candidat peut se référer prévoit l'organique indiqué ci-dessous:

Flûte, Hautbois, Clarinettes en sib, Cor, Basson*.

Art. 4

Pour participer au Concours, les compositeurs/compositrices devront envoyer au Secrétariat du Concours un pli constitué par:

- **5 (cinq) exemplaires** de la composition, rédigée en partition complète, en forme rigoureusement anonyme et sans aucun signal de reconnaissance; Chaque exemplaire doit être marqué, de façon claire et visible, par une devise (pseudonyme); on doit aussi indiquer la durée approximative de la pièce;
- **1 (une)** enveloppe scellée, sur laquelle on doit noter clairement la même devise (pseudonyme) apposée aux exemplaires. L'enveloppe doit contenir:
 - a) la formule d'inscription **TYPE B**, annexée à ce même Avis de Concours, dûment et complètement remplie, suivie par la déclaration finale avec date et signature;
 - b) deux photos du/de la/ concurrent/concurrente, signées au verso;
 - c) curriculum vitae
 - d) copie du document qui atteste le paiement des frais d'inscription.

Le pli doit parvenir à l'adresse suivante:

<p>15^o Concorso Internazionale «Romualdo Marengo» SEZIONE COMPOSIZIONE PER QUINTETTO DI FIATI Centro Comunale di Cultura "G. Capurro" - Biblioteca Civica Via G. Marconi, 66 15067 Novi Ligure AL - ITALIA</p>
--

avant le 31 Juillet 2017. Le cachet de la Poste faisant foi de la date.

De toute façon le Jury ne peut pas tenir compte des compositions régulièrement envoyé mais reçus, pour des problèmes postaux, après la fin du travail (les travaux du Jury aura lieu, à moins que des changements imprévisibles, le 18 Août 2017). Le Jury et la Mairie de Novi Ligure ne seront pas responsable en aucune façon si la composition, tandis que livré dans le date énoncés, est reçues par le Secrétariat du même Concours après la clôture des travaux du jury et n'est donc pas susceptible de révision. Dans ce cas, les frais de participation ne sera pas remboursable.

Tout écrit doit être rédigé en caractère d'imprimerie, ou tapé, dans l'une des langues officielles du Concours (Italien, Français, Anglais, Espagnol). Ne pas satisfaire aux règles susmentionnées, ou à l'une d'entre elles, entraînera l'exclusion du Concours. C'est faculté du/de la/ concurrent/concurrente joindre un CD avec l'enregistrement de la composition.

Art. 5

Les frais d'inscription au Concours s'élèvent à **€ 30,00 (trente//00)**. Le paiement peut être effectué selon l'une des façons suivantes:

- **PAR VIREMENT BANCAIRE** - **Ref. Italie:** IBAN IT40 C 05696 48420 000010000X89 BANCA POPOLARE DI SONDRIO Agenzia di Novi Ligure via G. Marconi, 25 15067 Novi Ligure AI; **RÉF. ÉTRANGER:** IBAN IT40 C 05696 48420 000010000X89; **BIC/SWIFT POSOIT22** BANCA POPOLARE DI SONDRIO Agenzia di Novi Ligure c.so Marengo, 59 15067 Novi Ligure AI -Italia au nom de: **Comune di Novi Ligure – Concorso internazionale "Romualdo Marengo"**, motif du

virement: **quota di iscrizione 15° Concorso Internazionale "Romualdo Marengo" – Sezione Composizione per Quintetto di Fiati** (Tous frais de virement sont à la charge du/de la concurrent/concurrente);

• **PAR VIREMENT POSTAL** au C/C postal n.17007154 au nom de **Comune di Novi Ligure**, motif du virement: **quota di iscrizione 14° Concorso Internazionale "Romualdo Marengo" – Sezione Composizione per Quintetto di Fiati** (Tous frais de virement postal sont à la charge du/de la concurrent/concurrente).

Les frais ne seront pas remboursés.

Art. 6

Le prix, **unique**, s'élève à **€ 1.500,00 (mille cinq cents//00)**, et sera décerné, par l'Organisme promoteur, à l'Auteur de la composition pour **Quintette à Vent** choisie comme gagnante par un Jury International comptant au moins 5 (cinq) membres de réputation claire et reconnue.

Le Directeur Artistique du Concours est, de droit, Membre du Jury.

Art. 7

Le Jury International a le droit de ne pas décerner le prix, au cas où aucune des compositions présentées ne soit jugée méritante. Le Jury a aussi le droit de partager le prix si elle considère que deux compositions soient gagnant ex aequo.

Le Jury a aussi le droit de signaler toute composition jugée digne de mention.

La décision du Jury est définitive et sans appel.

Art. 8

La Direction Artistique du Concours prendra soin de signaler la composition gagnante, ainsi que d'autres jugées dignes de publication, à des Institutions Musicales spécialisées, Concours d'Exécution, publications italiennes et internationales spécialisées dans le domaine.

La Direction Artistique du Concours a la faculté de faire créer la composition gagnante, "en première", à l'occasion du **Novi Marengo Festival** qui suivra, en 2018 à Novi Ligure, pendant lequel aura lieu aussi la remise du prix à le/la compositeur/compositrice, qui sera l'invité/invitée de l'Organisme promoteur. La composition gagnante dans le Concours International « Romualdo Marengo » 2017, **Section pour Quintette à Vent sera exécutés dans les programmes de l'Académie Italienne du Clarinette pendant la 32^{eme} édition du Camerino Music Festival en Août 2018.**

Art. 9

Le Secrétariat du Concours fera connaître aux participants, dès que possible, les résultats du Concours, en envoyant par courrier à chacun d'entre eux un extrait du procès-verbal du Jury. Le Gagnant sera aussi rapidement informé par courrier électronique. Le même sera par la suite informé des lieux, jour et heure de la cérémonie de remise du prix.

Art. 10

Des **5 (cinq)** exemplaires de chaque partition reçue, **1 (une)** sera inséré dans les Archives Musicales du Concours, qui a été fondée dans la Bibliothèque Municipale de Novi Ligure. Les autres exemplaires, durant les deux années suivant la publication de cet avis de concours, seront à la disposition des Auteurs qui en souhaiteront la restitution; ils ne pourront l'obtenir qu'après demande formelle et contre paiement des frais d'envoi.

Art. 11

La demande de participation au Concours implique l'acceptation sans conditions, de la part des Concurrents/Concurrentes, de cet Avis-Règlement, ainsi que le consentement à l'emploi des données personnelles aux termes de la loi.

Art. 12

En cas de contestations, le seul texte légalement valable est cet Avis-Règlement en langue italienne, complet de 12 (douze) articles et une pièce annexe.

L'Autorité compétente sera le Tribunal de Alessandria.

Annex B

**FORMULE D'INSCRIPTION CONCOURS INTERNATIONAL DE COMPOSITION
POUR QUINTETTE À VENT**

TITRE DE LA COMPOSITION
NOM ET PRENOM DE L'AUTEUR
ADRESSE RUE ET NUMÉRO n°
VILLE
CODE POSTAL
PROVINCE
ETAT
TELEPHONE
FAX (eventuel)
E-MAIL

On recommande aimablement de remplir le formulaire avec lettres moulées.

DECLARATION

Le/la soussigné(e)

DECLARE

- de connaître le Règlement du 15^{ème} Concours International «Romualdo Marengo» **composition pour Quintette à Vent** et de l'accepter singulièrement et en entier;
- d'être le seul Auteur de la composition présentée;
- que la composition est **inédite et n'a jamais été effectuée** en concert public, ni diffusée par radio ou télévision;
- que la composition n'a jamais reçu des prix ou des mentions en d'autres concours.

Déclare aussi d'accepter le jugement sans appel du Jury.

Lu et approuvé

(date).....

(signature).....

C) SECTION D'EXÉCUTION POUR ENSEMBLE DE CLARINETTES

Art. 1

La Mairie de Novi Ligure, conformément à l'esprit du Concours Internationale "Romualdo Marengo", qui a toujours reconnu l'importance de l'exécution des pièces qui ont gagné ledit Concours, ajout, aussi pour l'édition 2017 (comme pour l'édition 2016), une Section d'Exécution pour Instrument/Ensemble Instrumentale.

Pour l'édition 2017, la Section d'Exécution Musicale est consacrée à l'**Ensemble de Clarinettes** et la pièce obligatoire, est la composition qui a gagné l'édition 2016 de la Section de Composition pour Ensemble de Clarinettes. Le Concours d'exécution aura lieu dans la dernière décade du mois d'**août 2017** à Novi Ligure.

Art. 2

Le Concours vise à promouvoir la culture musicale, la diffusion des instruments qui composent l'Orchestre d'Instruments à vent et Percussions dans ses différentes expressions, et la valorisation du patrimoine artistique des lieux qui accueilleront la manifestation.

Le Concours est ouvert aux musiciens italiens et étrangers et il est divisé en une seule Section.

Art. 3

Pour participer au Concours, les Ensembles candidats doivent envoyer au Secrétariat du même Concours un pli comprenant:

- 1) Le formulaire d'inscription **TYPE C**, attaché au présent Avis-Règlement, dûment rempli dans toutes ses parties, avec une déclaration signée et datée au bas de la page par tous les membres de l'Ensemble;
- 2) deux photographies de chaque membre de l'Ensemble, signées derrière ;
- 3) curriculum vitae de l'Ensemble
- 4) le titre de la pièce choisie et une copie de la partition.
- 5) le reçu du paiement des frais d'inscription.

Le pli doit être envoyé par la poste. La demande d'inscription dûment remplie doit être envoyée à l'adresse suivante:

**15° Concorso Internazionale «Romualdo Marengo»
SEZIONE DI ESECUZIONE PER ENSEMBLE DI CLARINETTI
Centro Comunale di Cultura "G. Capurro" – Biblioteca Civica
Via G. Marconi, 66
15067 Novi Ligure AL - ITALIA**

avant le 30 Juin 2017, le cachet de la Poste faisant foi de la date.

Bien qu'il soit nécessaire d'envoyer la demande par poste (le défaut d'envoyer la demande de cette manière constitue un motif d'exclusion) on apprécie, pour des raisons d'organisation, l'envoi de la demande par courrier électronique aussi, à l'adresse suivante:

concorsomarengo@comune.noviligure.al.it

Le Secrétariat du Concours enverra rapidement, par courrier électronique, l'accusé de réception et le matériel musical (partition et parties) de la pièce obligatoire.

Art. 4

Les frais d'inscription au Concours s'élèvent à **€ 90,00 (quatre-vingt-dix/00)**. Le paiement peut être effectué par l'une des manières suivantes:

- **PAR VIREMENT BANCAIRE - Ref. Italie:** IBAN IT40 C 05696 48420 000010000X89 BANCA POPOLARE DI SONDRIO Agenzia di Novi Ligure via G. Marconi, 25 15067 Novi Ligure Al; **RÉF. ÉTRANGER:** IBAN IT40 C 05696 48420 000010000X89; BIC/SWIFT POSOIT22 BANCA POPOLARE DI SONDRIO Agenzia di Novi Ligure c.so AMrengo, 59 15067 Novi Ligure Al -Italia au nom de: **Comune di Novi Ligure - Concorso Internazionale "Romualdo Marengo"**, motif du virement: **quota di iscrizione 15° Concorso Internazionale "Romualdo Marengo" – Sezione Esecuzione per Ensemble di Clarinetti** (Tous frais de virement sont à la charge du/de la concurrent/concurrente);

- **PAR VIREMENT POSTAL** au C/C postal n.17007154 au nom de **Comune di Novi Ligure**, motif du virement: **quota di iscrizione 15° Concorso Internazionale "Romualdo Marenco" – Sezione Esecuzione per Ensemble di Clarinetti** (Tous frais de virement postal sont à la charge du/de la concurrent/concurrente).

Les frais ne seront pas remboursés.

Art. 5

Un prix unique de **€ 1.500,00 (mille cinq cents//00)**, sera attribué par l'Organisme promoteur du Concours à l'Ensemble Instrumentale reconnu comme le meilleur par un Jury International composé par au moins 5 (cinq) membres de réputation claire et reconnue.

Le Directeur Artistique du Concours est de droit membre du Jury.

Art. 6

Le Jury International a le droit de ne pas attribuer le prix si aucun Ensemble participant n'est considéré comme remarquable. Le Jury peut également indiquer les Ensembles Instrumentales considérés comme dignes de mention.

La décision du Jury est définitive et sans appel.

Art. 7

La Direction Artistique du Concours aura le devoir d'indiquer l'Ensemble Instrumentale gagnant, ou les autres Ensembles dignes de Mention, aux Institutions Musicales, Concours d'Exécution, publications italiennes et internationales spécialisées dans le domaine.

Art. 8

Le calendrier des épreuves et la date de la convocation, à partir de laquelle résulteront l'heure et le jour, seront publiés sur le site web :

<http://www.comunenoviligure.gov.it>

Pour connaître la date de la convocation, donc, chaque candidat devra consulter le site web ou écrire au Secrétariat du Concours à l'adresse :

concorsomarenco@comune.noviligure.al.it

l'Organisme promoteur décline toute responsabilité à cet égard, car autres formes de convocation ne sont pas prévues.

Art. 9

Le Concours consiste à exécuter de **deux pièces, l'une obligatoire et l'autre choisie librement par l'Ensemble**, dont la durée n'excède pas 10 (dix) minutes.

La pièce obligatoire est la composition:

"Memorial Note" du Compositeur **Satoshi Ohmae (Japon)**

qui a gagné le 14^{ème} Concours International «Romualdo Marenco» - Section de Composition pour Ensemble de Clarinettes. La partition et les parties seront envoyées par courrier électronique par le Secrétariat du Concours au Représentant indiqué par l'Ensemble dans le formulaire C.

L'ordre de présentation des candidats aux épreuves sera décidé par tirage au sort.

Art. 10

Les candidats qui, pour n'importe quelle raison, participent régulièrement au Concours sans satisfaire à toutes les conditions indiquées dans ce règlement, perdent immédiatement tous les droits relatifs au dit Concours et à toute indemnisation. Les frais d'inscription ne seront pas remboursés.

Art. 11

Les retardataires seront exclus du Concours et les frais d'inscription ne seront pas remboursés. Si le retard est causé par raisons démontrées de force majeure, et à condition que les épreuves ne soient encore terminées, les candidats retardataires peuvent, à la discrétion du Jury, être admis à l'épreuve.

Art. 12

Les épreuves du Concours seront publiques. Les candidats ne sont pas censés d'exécuter les pièces par cœur. L'ordre d'exécution des deux pièces (la pièce obligatoire et celle choisie par l'Ensemble) est à la discrétion de l'Ensemble. Le Jury fait usage de la possibilité d'arrêter ou réécouter toute ou part de l'épreuve. Le jugement et le vote du Jury sont finales et sans appel. Les évaluations des candidats ont lieu selon des critères établis par le Jury lors d'une réunion préliminaire.

Art. 13

La demande de participation au Concours implique l'acceptation sans réserve par l'Ensemble du présent Avis-Règlement, ainsi que le consentement à l'utilisation de ses données personnelles conformément à la loi.

Art. 14

Les Membres du Jury qui sont professeurs, ou anciens professeurs (dans les deux dernières années précédant le concours), ou parents de l'un des candidats, doivent en informer le Jury et s'abstenir de voter dans le cas où ils doivent juger les candidats à l'égard desquels ils se trouvent dans la position susdite. Au cours de la première réunion, chaque membre du Jury fera une déclaration sur sa situation personnelle à l'égard de chaque candidat, qui sera attachée aux actes.

Art. 15

L'Ensemble gagnant **devra participer obligatoirement** au Concert finale de remise des prix, en tenue de concert, qui aura lieu dans le **Novi Marengo Festival 2017**, le jour même ou le jour suivant la conclusion du Concours. À cette occasion, l'Ensemble gagnant sera annoncé. Le refus de participer se traduira par l'annulation du prix. Tout usage télévisé, radiophonique ou photographique de l'exhibition ne comportera aucun droit ni compensation pour les candidats.

Le programme du concert final sera choisi par l'Ensemble, en accord avec le Directeur Artistique. Le programme devra obligatoirement inclure la pièce obligatoire dont à l'Art. 9.

Le Concert susdit ne devra, de toute façon, avoir une durée supérieure à 80 minutes ni inférieure à 50 minutes.

Les frais de voyage, l'hébergement et les repas seront à la charge des participants.

L'Organisation se chargera de prédisposer des conventions à prix réduits avec les structures hôtelières de la ville.

L'hospitalité sera offerte seulement à l'Ensemble gagnant, dans les jours des épreuves et du Concert final. Le Concert aura lieu à Novi Ligure, dans un endroit approprié qui sera défini par le Conseil Municipal. L'Organisation peut, si nécessaire, apporter des modifications à ce règlement, qui seront immédiatement communiquées aux parties concernées.

Art. 16

En cas de contestation, le seul texte juridiquement valide est cet Avis-Règlement en langue française, incluant 16 (seize) articles et une annexe.

L'Autorité compétente sera le Tribunal de Alessandria.

Directeur artistique

Maurizio Billi

Secrétariat du Concours

Patrizia Orsini

Centro di Cultura "G. Capurro" – Biblioteca Civica
Via Marconi 66 - I -15067 Novi Ligure (AL) - Italia
Tel +39 0143 76246 - Fax +39 0143 72592
<http://www.comunenoviligure.gov.it>
E mail: concorsomarengo@comune.noviligure.al.it

Annex C

**FORMULE D'INSCRIPTION CONCOURS INTERNATIONAL D'EXÉCUTION
POUR ENSEMBLE DECLARINETTES**

LE NOM DU GROUPE
Liste des membres du groupe avec l'indication du lieu, date de naissance et lieu de résidence de chaque composant.
Nom, adresse, numero de téléphone et courrier électronique du représentant du group qui recevra toutes les communications.

On recommande aimablement de remplir le formulaire avec lettres moulées.

DECLARATION

Les/las soussignés(es) composants de l'Ensemble

- 1)
- 2)
- 3)
- 4)
- 5)

DECLARENT

- de connaître le Règlement du 15^{ème} Concours International «Romualdo Marengo» Section **d'Exécution pour Ensemble de Clarinettes** et de l'accepter singulièrement et en entier;
- d'accepter le jugement sans appel du Jury.

Lu et approuvé

(date).....

(signature de chaque composant de l'Ensemble)

- 1)
- 2)
- 3)
- 4)
- 5)